Envoyé en préfecture le 24/11/2025
Reçu en préfecture le 24/11/2025
Publié le
ID : 062-266208461-20251124-DECCCAS2025_10-CC

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT DE BETHUNE

CANTON DE DOUVRIN

COMMUNE DE VERMELLES

DEC_CCAS2025_10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le Président du Centre Communal d'Action Sociale,
Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil d'Administration du CCAS de Vermelles en date du 6 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil d'Administration au Président du CCAS,
Vu le Code de la commande publique
Considérant qu'il convient d'assurer l'hébergement et la maintenance du logiciel AFI - Melissandre utilisé par les services
Vu la proposition de la société AFI à Torcy

Objet : Contrat de service d'hébergement et de maintenance du logiciel « Melissandre »

DECIDE

Article 1 : Il est conclu avec la société AFI à Torcy un contrat de service d'hébergement et de maintenance du logiciel « Melissandre » utilisé par les services du CCAS.

Article 2 : Le montant annuel du contrat s'élève à 2 952.56 € HT et la durée du contrat est de 12 mois, reconductible pour une durée globale ne pouvant excéder 4 ans.

Article 3 : La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil d'Administration du CCAS lors de la prochaine réunion.

Fait à Vermelles, le 24 novembre 2025
Alain DE CARRION
Président du CCAS

Signé électroniquement par : Alain DE CARRION
Date de signature : 24/11/2025
Qualité : Président du CCAS de la Commune de VERMELLES

Certifiée exécutoire par le Président,
Compte-tenu de la réception en Sous-Préfecture le 24 novembre 2025
Et de la publication le 24 novembre 2025